

COMMENT SCOLARISER UN ENFANT LORS DE SON ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

LES TEXTES SUR LESQUELS S'APPUYER

Les circulaires en date du 20 mars et du 25 avril 2002 définissaient les conditions d'accueil et d'inscription des élèves étrangers, les modalités d'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) et les missions du centre académique pour la scolarisation des élèves nouveaux arrivants et des enfants du voyage (Casnav).

Trois nouvelles circulaires (publiées dans le bulletin officiel n° 37 du 11 **octobre 2012**) apportent des nouveautés et abrogent la circulaire du 25 avril 2002 :

- la démarche inclusive est la modalité principale de fonctionnement;
- le français langue de scolarisation est le contenu d'enseignement;
- les jeunes de plus de seize ans sont aussi concernés par les missions du CASNAV ;
- l'appellation commune Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (**UPE2A**) remplace l'appellation classe d'initiation (Clin) et classe d'accueil (Cla).

L'ACCUEIL

Lorsqu'un enfant arrive en France, il arrive avec son histoire et son parcours scolaire. Il n'est peut-être jamais allé à l'école dans son pays d'origine ou bien, a suivi une scolarité chaotique; il a pu tout aussi bien avoir suivi un cursus scolaire normal. L'objectif de l'école est de l'accueillir et de l'intégrer au cours normal de la classe et l'aider à entrer dans les apprentissages en France.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique, de la même manière, pour ces élèves que pour les autres élèves.

Tout élève nouvellement arrivé dans le système scolaire français doit pouvoir bénéficier, par les services de l'éducation nationale, d'une évaluation de ses compétences scolaires et de son degré de maîtrise de la langue française en vue d'une orientation qui lui soit la plus favorable et lui permette ainsi d'intégrer, le plus rapidement possible, une classe du cursus ordinaire.

Tout ce qui peut faciliter l'accueil et l'aide à une scolarisation rapide doit être mis en œuvre.

La production et la diffusion de documents d'information dans la langue première accompagnés de leur traduction en français peuvent y contribuer.

LE RÔLE DES CENTRES ACADÉMIQUES POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE (CASNAV)

L'activité des Casnav est centrée sur l'accompagnement de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et des enfants du voyage : de l'organisation de l'accueil à l'intégration pleine et entière de ces élèves dans les classes ordinaires, les personnels des Casnav apportent une aide aux équipes pédagogiques et éducatives et une contribution déterminante à la mise en place des moyens dont le système s'est doté; ils constituent par ailleurs une instance de médiation et de coopération avec les familles et avec les partenaires. N'hésitez pas à les contacter!

L'ÉVALUATION ET L'AFFECTATION

1) Évaluation des acquis des enfants à leur arrivée

L'élève nouvellement arrivé en France est évalué. L'évaluation a pour but de connaître :

- son savoir-faire en français (débutant complet ou maîtrise des éléments du français parlé ou écrit),
- ses compétences scolaires dans la langue de scolarisation passée et son degré de familiarité avec l'écrit scolaire,
- ses savoirs dans différents domaines.

L'affectation de l'élève est décidée en fonction des résultats de l'évaluation à son arrivée.

2) Affectation des élèves et fonctionnement des classes d'accueil des UPE2A premier et second degré

Une plateforme commune appelée « Unité pédagogique pour élèves allophone nouvellement arrivés » (UP2A) regroupe toutes les structures d'accueil scolaire pour les nouveaux arrivants de la maternelle au lycée.

a- L'accueil et la scolarisation des élèves nouveaux arrivants dans le premier degré

Le nouvel arrivant doit être inscrit dans l'école de son quartier mais doit être orienté le plus rapidement possible pour être évalué et orienté (la mairie ou l'enseignant doivent donc le signaler). L'élève d'âge élémentaire (à partir de six ans) est évalué par un enseignant d'UPE2A pour savoir s'il a besoin ou non d'un enseignement en français comme langue seconde (FLS). Il y restera, inscrit dans sa classe d'âge, ou au maximum avec deux ans d'écart, si les tests montrent qu'il doit aller en UPE2A (anciennement Clin) ou bien, il ira dans son école de secteur (si différente) s'il n'a pas besoin d'UPE2A. À l'école élémentaire, il importe que l'accueil s'effectue dans le cadre des classes ordinaires.

L'UPE2A est un regroupement pédagogique qui accueille les enfants de 6 à 11 ans et constitue un dispositif provisoire destiné à assurer la mise à niveau des élèves en français de façon intensive pendant un temps variable en fonction de leurs besoins. Les modalités sont différentes pour chaque élève, mais il doit suivre l'intégralité d'au moins deux autres disciplines dans sa classe : maths, LVE, EPS, musique, arts visuels.

Pour les élèves sortant d'une UPE2A, un accompagnement existe pour aider à l'inclusion des élèves : celui-ci peut durer de 1 à 3 ans.

b- L'accueil et la scolarisation des élèves nouveaux arrivants dans le second degré

À son arrivée le futur élève doit contacter le rectorat pour savoir vers qui se tourner pour l'évaluation de son niveau de français et son niveau scolaire, afin qu'il soit affecté dans l'une des deux classes suivantes :

- Les classes d'accueil pour les élèves normalement scolarisés avant leur arrivée en France (UPE2A-anciennement Cla) sont des classes d'accueil ordinaires qui accueillent temporairement les élèves de 12 à 16 ans et dispensent un enseignement adapté, en fonction des résultats de son évaluation. Les élèves sont inscrits, parallèlement, dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire (sans que l'écart d'âge ne puisse dépasser plus de 2 ans avec l'âge de référence correspondant à ces classes), pour y suivre une part importante des cours avec les autres élèves. Le nombre important d'heures de cours de français seconde langue lui permettra progressivement d'intégrer sa classe ordinaire.

- Les classes d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement (UPE2A-ENSA- anciennement Cla-NSA) permettent aux élèves très peu ou pas du tout scolarisés avant leur arrivée en France et ayant l'âge de fréquenter le collège d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base correspondant au cycle III de l'école élémentaire.

Ce dispositif UPE2A existe également en lycée en filière générale et technique, mais aussi en lycée professionnel avec l'UPE2A Lycée professionnel / EREA pour les élèves allophones nouvellement arrivés, **ayant un projet professionnel et dont le décalage entre le niveau de mathématiques/de langues et l'âge ne laisse pas espérer la réussite dans la voie générale** ou le CSI Lycée professionnel / EREA pour les élèves allophones peu ou pas scolarisés antérieurement.

À la sortie d'une UPE2A dans le second degré, un soutien en français langue seconde-scolaire (FLSC) permet une remédiation dans les disciplines, la méthodologie et l'apport culturel.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES STRUCTURES D'ACCUEIL

<p>Maternelle 3-5 ans</p>	<p>Pas de structure spécifique</p>
<p>Primaire 6-12 ans</p>	<p>UPE2A (Classes d'initiation) Classe ouverte accueillant pendant une année les élèves ne maîtrisant pas le français «scolaire»</p>
	<p>Accompagnement École élémentaire Accompagnement à l'école élémentaire à la suite de cette UPE2A</p>
<p>Collège 13-16 ans</p>	<p>UPE2A- anciennement Cla (Classes d'accueil) Permet un enseignement adapté au niveau des élèves avec des cours de français langue seconde</p>
	<p>UPE2A-ENSA anciennement Cla-NSA (Classes d'accueil pour les élèves non scolarisés antérieurement) Permet aux élèves très peu ou pas du tout scolarisés avant leur arrivée en France et ayant l'âge de fréquenter le collège d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base correspondant au cycle III de l'école élémentaire</p>
<p>Lycée 16 –18 ans</p>	<p>UPE2A- anciennement Cla (Classes d'accueil) en lycée général et technique Mise en réseau entre collèges disposant d'une structure spécifique et les lycées</p>
	<p>Lycée professionnel / EREA en lycée professionnel Permet un enseignement adapté aux élèves ayant un projet professionnel et dont le décalage entre le niveau de mathématiques/de langues et l'âge ne laisse pas espérer la réussite dans la voie générale</p>
	<p>CSI Lycée Professionnel / EREA en lycée professionnel Permet aux élèves très peu ou pas scolarisés avant leur arrivée en France d'acquérir les connaissances de base et d'élaborer un projet professionnel avec la découverte de métiers.</p>
	<p>SFLS (soutien en français langue seconde-scolaire) Un soutien en français langue seconde-scolaire (FLSC) à la suite de cet UPE2A.</p>